



PRÉFET DE L'OISE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) POUR LE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE N° FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE » ET DE LA ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE N° FR2212001 « FORÊTS PICARDES : COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé réseau Natura 2000, institué par la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages (à l'exception des oiseaux), dite directive "Habitats, Faune, Flore" .

Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux" ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive "Habitats, Faune, Flore". Les ZSC sont issues des Sites d'Importance Communautaire (SIC), une fois que l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC est pris.

Ces zones sont désignées sous l'appellation commune de "sites Natura 2000". Ce réseau a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs (DOCOB). Ce document a pour objet de faire des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion et quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Il s'agit d'un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

Ce document d'objectifs a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre de comités de pilotage et de nombreux groupes de travail. La version présentée a été validée à la majorité, lors du comité de pilotage du 06 février dernier.

Les enjeux du site d'importance communautaire « Massif forestier de Compiègne, Laigue » ainsi que de la zone de protection spéciale « Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » reposent sur une exceptionnelle biodiversité. En effet, grâce à ses habitats caractéristiques (Habitats forestiers de chênaies-hêtraies, pelouses rares) cet ensemble écologique abrite

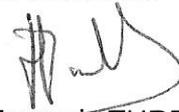
différentes espèces menacées en Picardie telles : le Pic Mar, le Pic Noir, la Pie-Grieche écorcheur, la Bondrée apivor, le Martin pêcheur d'europe, le Taupin violacé, le Pic Prune, la Lucarne cert-volant, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe.

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, je vous invite à consulter ce document à partir du site internet de la DDT de l'Oise ainsi que l'arrêté préfectoral de validation et à porter vos observations sur le registre électronique.

Cette consultation de 21 jours est programmée du lundi 13 mai 2013 au mardi 04 juin 2013 inclus.

À l'issue de cette phase de consultation, une note exposant les résultats et la suite qui leur a été donnée sera rédigée et tenue à la disposition du public sur le site internet désigné ci-dessus. Le document d'objectifs sera soumis à l'approbation du préfet du département de l'Oise.

Le directeur départemental
des territoires,



Jean-François TURBIL